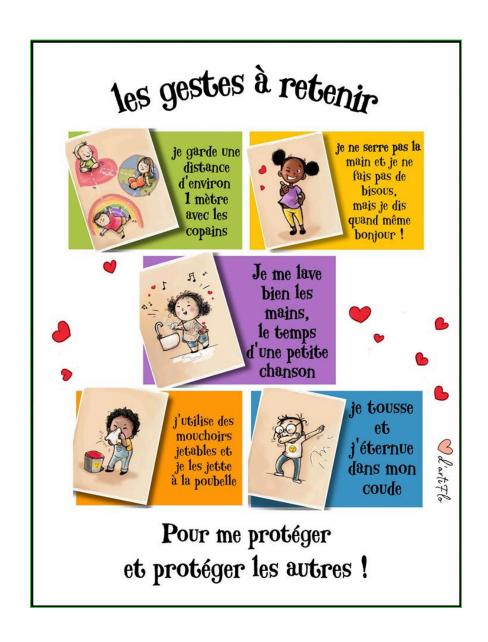




Protocole sanitaire relatif aux accueils de mineurs sans hébergement appliqué à l'Accueil de loisirs de l'Écolothèque : Été 2021



Ce guide est constitué d'une présentation des principes généraux et de fiches récapitulant les modalités de contrôle pour chacune des thématiques suivantes :

- 1. Accueil des enfants et des parents
- 2. Aménagement des salles
- 3. Gestion et circulation des enfants
- 4. Activités extérieures
- 5. Nettoyage et désinfection des locaux
- 6. Équipements sanitaires
- 7. Temps de repas et goûter

Il repose sur 5 principes généraux :

- 1. La distanciation physique
- 2. Les gestes barrières
- 3. La limitation du brassage des enfants
- 4. Le nettoyage et la désinfection des locaux
- 5. L'information, la communication et la formation

Préalable :

Les parents s'engagent à ne pas mettre leurs enfants en cas d'apparition de symptômes évoquant le covid19 chez l'enfant ou dans la famille.

En cas de fièvre (37,8°C), l'enfant devra consulter un médecin.

1. La distanciation physique:

> Pour les enfants de moins de six ans :

La distanciation physique doit être maintenue entre les enfants de moins de six ans de groupes différents. En revanche, la distanciation ne s'impose pas entre les enfants d'un même groupe, que ce soit dans les espaces clos (salle d'activités, couloirs, réfectoire, etc.) ou dans les espaces extérieurs.

> Pour les enfants de six ans et plus :

Le principe à appliquer est la distanciation physique d'au moins deux mètres lorsqu'elle est matériellement possible et lorsque le port du masque n'est pas permanent, dans les espaces clos, entre les encadrants et les enfants ainsi qu'entre enfants quand ils sont côte à côte ou face à face.

Si la configuration des salles (surface, mobilier, etc.) ne permet absolument pas de respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, alors l'espace est organisé de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les mineurs.

La distanciation physique doit être maintenue, dans tous les cas, entre les enfants de groupes différents.

2. Les gestes barrières :

> Le lavage des mains :

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage doit être soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable, ou sinon en laissant sécher ses mains à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire.

À défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée. Elle se fait sous l'étroite surveillance d'un adulte pour les enfants de moins de onze ans.

Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- À l'arrivée à l'Écolothèque,
- Avant et après chaque repas,
- Avant et après les temps libres,
- Après être allé aux toilettes,
- Le soir avant le départ de l'accueil de l'enfant.

Les animateurs participent en outre à sensibiliser les enfants sur la nécessité d'un lavage des mains au retour au domicile.

Le port du masque :

Le port du masque « grand public filtration supérieure à 90% » est obligatoire pour les encadrants et pour toute personne prenant part à l'accueil dans les espaces clos. Il n'est pas requis dans les espaces extérieurs.

Le port du masque « grand public filtration supérieure à 90% » est obligatoire pour les enfants de six ans ou plus dans les espaces clos. Il n'est pas requis dans les espaces extérieurs.

Le port du masque est obligatoire pour les encadrants et les enfants dans les espaces clos sauf lorsqu'il est incompatible avec l'activité menée (prise de repas, pratiques sportives, ...). Dans ces situations, une attention particulière est apportée à la limitation du brassage et/ou au respect de la distanciation.

Nous demanderons aux enfants de plus de 6 ans et aux encadrants de garder le masque sur eux (pour éviter qu'ils ne l'égarent), de le baisser dès qu'ils seront à l'extérieur.

Il appartient aux familles de fournir les masques à leurs enfants.

Les masques sont fournis par l'organisateur aux encadrants. L'organisateur doit, de plus, doter chaque accueil, de masques afin qu'ils puissent être fournis aux enfants qui n'en disposeraient pas.

> La ventilation des locaux :

L'aération est un geste qui doit être maintenu, le matin, pendant les activités extérieures, au moment du repas, le soir.

3. <u>Limiter le brassage des enfants</u>

Une organisation d'une journée type sera définie avec les animateurs de manière à prendre en compte cette contrainte de brassage. L'objectif étant de limiter les croisements entre les groupes.

Les activités seront organisées dans le groupe.

a. Les activités à la carte :

Ces activités se déroulent sur des créneaux différents en fonction du centre maternel ou primaire. Elles se déroulent dans le groupe (pas de brassage des enfants).

- Centre maternel, colibris, toucans à partir de 9h45 à 11h30
- Centre primaire de 14h30 à16h00

Ces activités ont toujours une relation avec la nature et l'environnement et la vie de l'Écolothèque. Les activités sont diverses, voici quelques exemples :

- Soins aux animaux
- Jardinage, agro-écologie
- Cuisine pédagogique avec fruits et ou légumes cultivés sur place en respectant les normes d'hygiène
- Les déchets
- Observation des petites bêtes à la mare
- Météorologie
- Astronomie
- Petits reporters, paroles d'enfants...

b. Les activités à thèmes :

Ces activités se déroulent de 14h30 à 16h00 pour les maternels, colibris et toucans et de 9h45 à 11h30 pour les chouettes et albatros. Elles vont être axées autour de 6 grands thèmes :

- Animaux
- Végétaux
- Air/eau
- Déchets
- Astronomie
- Energie

4. Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les enfants et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est réalisé plusieurs fois par jour.

Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service.

L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé si un nettoyage quotidien est assuré (ou après une période sans utilisation d'environ 12 heures).

La mise à disposition d'objets partagés au sein d'un même groupe constitué doit rester l'exception (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.).

Si elle est permise, on veillera à la réalisation d'une hygiène des mains et à une désinfection au minimum quotidienne est assurée (ou que les objets sont isolés 24 h avant réutilisation).

L'aération des locaux est la plus fréquente possible et dure au moins 15 minutes à chaque fois. Les salles d'activités ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des enfants , entre les activités, pendant chaque temps de pause ou temps libres, au moment du déjeuner (en l'absence de personnes) et pendant le nettoyage des locaux.

Une aération de quelques minutes doit également avoir lieu toutes les heures. Une aération permanente doit être envisagée si les conditions d'accueil le permettent.

5. La communication, l'information et la formation

Une signalétique permettra de guider les familles vers les différents lieux d'accueil en fonction des groupes des enfants.

Des panneaux d'information seront installés aux accueils afin que les parents puissent avoir les informations sur notre organisation.

Il y aura également un point d'accueil de la direction pour toutes les questions éventuelles.

_			•	
$R \cap I$	nna	lectur	· Д Э	tanc.
DUI	IIII C	ı c ctui	-a	LUUS.





















Crédits photos : Cœur D'artiflo